



# AVIS

**CCE 2020-2380**

**Le nouvel accord de gouvernement examiné  
du point de vue du secteur de la construction**

CCE  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
CRB







## **Avis**

# **Le nouvel accord de gouvernement examiné du point de vue du secteur de la construction**

**Bruxelles  
03.12.2020**

## Saisine

Le 30 septembre 2020, les négociateurs de la coalition « Vivaldi » sont parvenus à un accord de gouvernement pour la période 2020-2024. Une partie non négligeable de cet accord de gouvernement concerne la nécessité d'établir un plan interfédéral de relance et d'investissement de 4,7 milliards d'euros en vue de donner un « *puissant coup de fouet à notre économie* », d'aider nos entreprises à remplir à nouveau leurs carnets de commandes, de soutenir la compétitivité et les secteurs stratégiques, de stimuler la création de nombreux emplois et d'accélérer la transition vers une économie durable, bas carbone et résiliente. Dans cette optique, l'accord de gouvernement cible un taux d'investissements publics de 4% pour 2030.

Ces points de l'accord de gouvernement résultent du large consensus européen sur la nécessité de la relance des investissements publics et du constat que le taux d'investissements publics bruts en Belgique (2,6% du PIB<sup>1</sup>) est relativement bas par rapport à la moyenne européenne (3%). Ce constat a notamment été amplement souligné par la Commission consultative spéciale (CCS) de la Construction dans ses précédents avis<sup>2</sup>.

Les partenaires sociaux du secteur de la construction saluent la volonté et l'ambition de l'accord de gouvernement en ce qui concerne l'établissement d'un plan de relance et d'investissements ambitieux. Ils souhaitent toutefois formuler une série de recommandations en vue d'exploiter pleinement le potentiel du secteur de la construction comme levier de la relance et ce, au profit de l'ensemble de l'économie belge et des objectifs climatiques, avec une attention particulière pour les bâtiments durables et l'infrastructure publique. Cet avis fait notamment suite au courrier adressé aux sept présidents de partis appelés à former un gouvernement<sup>3</sup> et au Mémoire<sup>4</sup> de la CCS Construction, publié le 15 mai 2019.

Le présent avis s'appuie sur une expertise construite en collaboration avec des économistes et des académiques. Ce travail de fond est repris dans les notes :

- « Le secteur de la construction : un partenaire pour une politique climatique sociale et économique ambitieuse »<sup>5</sup>, rédigée par l'économiste Christian Huveneers, en collaboration avec le secrétariat du CCE, qui décrit le « Modèle du losange », développe le concept de « Sustainable Infrastructure Goals », réalise une estimation des besoins de financement en matière d'infrastructures publiques et de bâti durables et qui explore des pistes alternatives de financement pour ces besoins d'investissement ;

---

<sup>1</sup> Historiquement, ce chiffre s'établissait à plus de 5% dans les années 1970, avant de chuter durant les années 1980 et de se stabiliser à un peu plus de 2% depuis le début des années 1990 (Source : Note documentaire [CCE 2017-1346](#) sur les investissements publics).

<sup>2</sup> Cf. notamment Avis [CCE 2019-0950](#) « Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économique et social » ; Avis [CCE 2018-0086](#) « Pacte national pour les investissements stratégiques II » ; [Avis 2017-0479](#) « Des économistes de premier plan mettent en évidence le diagnostic des partenaires sociaux du secteur de la construction : il est urgent d'accroître et d'optimiser les investissements publics pour remettre la Belgique sur les rails » ; Avis [CCE 2016-1669](#) « Diagnostic des investissements publics en Belgique ».

<sup>3</sup> Ajouter le lien

<sup>4</sup> Conseil central de l'Economie (2019). Mémoire : Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économique et social, [CCE 2019-0950](#).

<sup>5</sup> Huveneers, C. (2020), Le secteur de la construction : un partenaire pour une politique climatique sociale et économique ambitieuse, CCE 2020-2270.

- « La Vision des experts sur les Sustainable Infrastructure Goals et leur financement »<sup>6</sup>, qui reprend la vision de cinq économistes (Etienne de Callataÿ, Koen De Leus, Christian Huveneers, Wim Moesen et Leo Sleuwaegen) sondés dans le cadre d'un questionnaire, rédigé par le secrétariat du CCE dans le but d'aider les différents niveaux de pouvoir en Belgique à formuler des objectifs (intermédiaires) ambitieux d'investissements en infrastructures durables et d'identifier des pistes pour financer ces investissements en infrastructure.

## Avis

### L'accord de gouvernement, un premier pas vers une politique forte et ambitieuse en matière d'investissements publics durables

Les partenaires sociaux du secteur de la construction félicitent le gouvernement pour son ambition d'établir un plan interfédéral de relance et d'investissements ambitieux (4,7 milliards d'euros) et d'atteindre un taux d'investissements publics de 4% pour 2030. Les partenaires sociaux avaient en effet plaidé, dans les précédents avis de la CCS Construction<sup>7</sup>, pour que les différents niveaux de pouvoir en Belgique produisent ensemble un plan de relance, d'investissements et de maintenance en adéquation avec le Programme national de réforme (PNR) et s'accordent sur une trajectoire dont l'objectif est d'aboutir à une formation nette de capital fixe des administrations publiques comparable à celles des meilleurs élèves européens en la matière.

Une telle norme minimale d'investissement doit assurer que les dépenses brutes d'investissement publics couvrent la dépréciation (usure, remplacement, etc.) et permettent de créer des actifs nets en vue d'une transition vers une politique forte en matière d'investissements et de maintenance des infrastructures qui vise notamment à réaliser les objectifs climatiques ambitieux de l'UE aux horizons 2030 et 2050, soutenus par le gouvernement fédéral dans son accord de gouvernement 2020-2024<sup>8</sup>.

Selon les partenaires sociaux de la construction, le plan de relance, d'investissements et de maintenance doit stimuler la croissance durable par le biais du rétablissement de la confiance dans la construction privée et les infrastructures publiques. En rétablissant la confiance dans la construction privée et les investissements dans les infrastructures publiques, l'économie belge pourra pleinement profiter de l'effet multiplicateur du secteur<sup>9</sup>. Comme l'ont démontré des expériences passées (par ex. pendant la crise bancaire de 2008<sup>10</sup>), le secteur de la construction peut ainsi jouer un rôle important dans la politique de reprise relative à la crise actuelle.

---

<sup>6</sup> Secrétariat du Conseil central de l'Economie (2020), La vision des experts sur les Sustainable Infrastructure Goals et leur financement, CCE 2020-2271.

<sup>7</sup> Conseil central de l'Economie (2019), Mémoire : Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économiques et sociales, [CCE 2019-0950](#) ; Conseil central de l'Economie (2018), Pacte national sur les investissements stratégiques, [CCE 2018-0086](#).

<sup>8</sup> L'ambition annoncée dans l'accord de gouvernement 2020-2024 (p.3) est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030 et de parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050. Cette ambition s'inscrit pleinement dans les ambitions climatiques de Paris et dans le Green Deal européen.

<sup>9</sup> Un euro dépensé dans le secteur de la construction est un euro qui revient à presque 100% aux entrepreneurs, employés et producteurs de matériaux belges. Ce secteur est caractérisé par un effet de multiplicateur important aussi bien du point de vue positif que négatif. L'étude « Analyse macro-sectorielle des effets d'une hausse de la TVA » de mai 2014 du Bureau fédéral du Plan (BfP) montre notamment que la construction est un des secteurs qui serait le plus touché et qui aurait le plus grand impact négatif sur le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi suite à une augmentation de taxes. A l'inverse une réduction des taxes aurait un effet positif plus important sur la construction que sur d'autres secteurs.

<sup>10</sup> Pendant la crise bancaire de 2008, le gouvernement avait, par exemple, réussi à stimuler le marché privé de la construction, sur la base de mesures de relance fortes, fondées sur les bases solides du secteur de la construction. Le secteur a ainsi été utilisé en 2008 pour restaurer la confiance des Belges et stimuler la demande pour l'ensemble de l'économie. Or, le

### ***Priorité absolue à un plan interfédéral intégré de relance, d'investissements et de maintenance***

Les partenaires sociaux de la construction tiennent en tout premier lieu à insister auprès des différents niveaux de pouvoir belges sur le caractère urgent et sur la priorité absolue que représente la rédaction et la finalisation d'un plan interfédéral intégré de relance, d'investissements et de maintenance en Belgique, qui répond aux critères établis par l'Union européenne. La communication d'un plan interfédéral intégré à la Commission européenne avant fin avril 2021 est en effet une condition absolue pour avoir accès aux financements débloqués par l'Union européenne dans le cadre de sa stratégie de relance, qui s'élèvent à 5,15 milliards d'euros pour la Belgique. A ce propos, les partenaires sociaux de la construction regrettent, d'une part, que cette source de financement n'apparaisse pas clairement dans l'accord de gouvernement 2020-2024 et soulignent, d'autre part, que ces financements devront être dirigés vers des investissements publics combinant un effet et de croissance important avec un impact positif sur le climat (cf. infra).

### ***Attention particulière à la maintenance des infrastructures***

Les partenaires sociaux de la construction tiennent de plus à souligner que la relance ne pourra se réaliser que si une attention particulière est portée sur la maintenance de l'infrastructure belge existante. Outre les investissements indispensables dans le cadre de la relance post-Covid et de la transition vers une économie neutre en carbone, le plan interfédéral doit également prévoir les investissements nécessaires à la maintenance des infrastructures existantes et à venir. Ces investissements sont essentiels pour éviter le vieillissement et la détérioration des infrastructures publiques, qui risquent de menacer leur utilisation et leur bon fonctionnement. C'est pourquoi, les partenaires sociaux de la construction demandent à tous les niveaux de pouvoir belges que le plan de relance et d'investissements annoncé dans l'accord de gouvernement devienne un vrai plan de relance, d'investissements et de maintenance, comme prescrit dans les avis des partenaires sociaux<sup>11</sup>.

C'est pour cette raison que l'appellation « plan de relance, d'investissements et de maintenance » (ou plan RIM) est utilisé de manière récurrente dans cet avis.

### ***Cohérence des projets d'investissement par rapport aux objectifs recherchés***

Dans le cadre de l'établissement du plan de relance, d'investissements et de maintenance, il est crucial, selon les partenaires sociaux de la construction, de privilégier les projets à grande productivité qui ont aussi un effet de croissance significatif et un effet multiplicateur important sur les investissements privés et sur la création d'emplois. Les partenaires sociaux soulignent, dans ce cadre, qu'une relance des investissements publics visant à provoquer l'effet multiplicateur le plus important possible nécessite que les projets d'investissement retenus fassent l'objet d'un consensus social<sup>12</sup>, afin qu'ils soient socialement acceptés et socialement soutenus.

C'est pourquoi, les partenaires sociaux du secteur de la construction considèrent que chacun des investissements inclus dans le plan interfédéral de relance, d'investissements et de maintenance doit impérativement répondre à des nécessités économiques, sociales et environnementales - qui par ce

---

rétablissement de la confiance de la population et des entreprises est une condition essentielle à la relance de la consommation et des investissements.

<sup>11</sup> Conseil central de l'Economie (2019), Mémoire : Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économiques et sociales, [CCE 2019-0950](#) ; Conseil central de l'Economie (2018), Pacte national sur les investissements stratégiques, [CCE 2018-0086](#).

<sup>12</sup> Les projets qui n'obtiennent pas ce soutien sont en effet régulièrement amenés à buter contre des contestations juridictionnelles et populaires diverses qui engendrent des incertitudes, des retards, des coûts supplémentaires voire, dans certains cas, des annulations ([CCE 2017-1346](#)).

fait engranger l'adhésion de la population à leurs réalisations<sup>13</sup> - et s'inscrire dans le cadre européen du Green Deal européen et du programme de relance « EU Next Generation ». En d'autres termes, une attention particulière doit être portée à la cohérence des projets d'investissement inclus dans le plan RIM par rapport aux grands objectifs économiques, sociaux et environnementaux, poursuivis par la Belgique. Il s'agit là de conditions essentielles à la bonne réalisation des projets d'investissement économiquement, socialement et écologiquement durables et à une relance économique par l'investissement public.

L'élaboration d'une politique économique s'articulant sur celle de l'UE (Green Deal et EU Next Generation) permettra également à la Belgique de valoriser les opportunités industrielles, sociales et financières (notamment des aides qui pourraient s'élever jusqu'à 5,15 milliards d'euros<sup>14</sup>) qui seront mises en œuvre au niveau européen dans le cadre du plan de relance européen.

***Concrétiser rapidement les intentions de l'Accord de gouvernement en collaboration avec les Régions (et les pouvoirs locaux) et les parties prenantes***

Les partenaires sociaux de la construction se réjouissent de la volonté du gouvernement fédéral d'établir le plan interfédéral en concertation avec tous les niveaux de pouvoir belges (Régions, Communautés et pouvoirs locaux), tout en intégrant et en respectant l'intérêt de toutes les parties prenantes. Ceci permettra d'une part aux Régions et aux pouvoirs locaux de participer et de s'inscrire pleinement dans le plan de relance, d'investissements et de maintenance et, d'autre part d'obtenir le soutien de la population à la bonne réalisation du plan.

Comme déjà mentionné, une relance des investissements publics visant à provoquer l'effet multiplicateur le plus important possible nécessite en effet que les projets d'investissements retenus fassent l'objet d'un consensus social. Pour ce faire, toutes les parties prenantes doivent être intégrées aux projets d'investissements, et ce dès le début<sup>15</sup>. Dans ce cadre, la mise en place d'une cellule stratégique, associant des représentants de toutes les entités fédérées concernées par les investissements, et d'un organe composé d'expert académiques, des politiques publiques et du monde de l'entreprise (représentant tant les travailleurs que les employeurs), annoncée dans l'accord de gouvernement, est une excellente nouvelle.

Dans ce contexte de collaboration, les partenaires sociaux de la construction insistent sur le fait qu'étant donnée la répartition des compétences, les Régions et les pouvoirs locaux sont des acteurs clés pour concrétiser les ambitions du gouvernement fédéral stipulées dans l'Accord de gouvernement 2020-2024. Et ce, notamment en matière d'investissements publics, de rénovation des logements, de mobilité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore de formation. Il est par conséquent crucial à leurs yeux que les différents niveaux de pouvoir belges collaborent en vue de finaliser le plus rapidement possible la rédaction d'un plan interfédéral de relance, d'investissements et de maintenance intégré. Le plan RIM doit permettre aux pouvoirs locaux de continuer à jouer pleinement leur rôle de premier investisseur dans les infrastructures.

---

<sup>13</sup> Point de vue développé dans la Note documentaire du secrétariat du CCE sur les investissements publics ([CCE 2017-1346](#), p.7-10).

<sup>14</sup> Selon une évaluation de la Commission européenne, la Belgique pourra bien compter sur un peu plus de 5 milliards (5,15) d'euros de subsides dans le cadre de Next Generation EU, le plan de relance post-coronavirus imaginé par l'Europe. Ce montant initialement évalué en mai à 5,5 milliards d'euros a été réévalué suite au sommet européen de juillet 2020 visant à mettre d'accord les 27 sur l'instrument de relance à 750 milliards d'euros proposés par la Commission, adossé au budget pluriannuel 2021-2027 de l'UE. Ce montant peut cependant encore quelque peu évoluer, car seuls 70% des subsides disponibles seront alloués sur base de données déjà connues : la croissance et le taux de chômage des dernières années.

<sup>15</sup> L'étude du secrétariat du CCE « Note documentaire : Politique d'investissements publics en Belgique : quelles solutions ? » ([CCE 2017-2546](#)) montre clairement que l'implication de toutes les parties prenantes dès le début d'un projet joue un rôle important dans la réussite d'un projet d'investissement.

## **Développer des moyens de financement innovants et stimuler l'investissement privé**

Les partenaires sociaux de la construction tiennent également à souligner que les aides mises en œuvre dans le cadre du plan de relance européen ne couvriront que très partiellement les besoins financiers au niveau belge (et au niveau européen). Selon les estimations réalisées par C. Huveneers<sup>16</sup>, les seuls besoins de financement à retombées climatiques au niveau belge sur la période 2020-2030 se situeraient entre 192 milliards et 292 milliards d'euros, soit 4,25 à 6,5% du PIB (dont 140 à 221 milliards d'euros, soit 3 à 5% du PIB, pour les seuls investissements en bâtiments et en infrastructures de mobilité). Pour de tels besoins de financement au niveau belge, le budget européen de dépenses pour la transition bas carbone sur la période 2020-2030 devrait s'élever à une fourchette d'environ 6.000 à 12.000 milliards d'euros. Les 5,15 milliards attribués à la Belgique dans le cadre du plan de relance européen ne sont par conséquent qu'un début.

Il est donc évident que les pouvoirs publics devront être créatifs pour trouver les montants nécessaires pour financer ces investissements. Des traitements statistiques et de financements alternatifs, qui permettent d'alléger le plus possible le poids des nouvelles dépenses d'investissement sur la trajectoire budgétaires, sans pour autant ouvrir la porte à des déséquilibres budgétaires, devront être mis en œuvre.

### **Projet à défendre par le fédéral au niveau européen :**

#### ***Envisager et soutenir la possibilité de sortir les investissements « intelligents » en infrastructure durable des règles budgétaires de l'UE***

Les estimations réalisées par C. Huveneers<sup>17</sup> font clairement apparaître que les besoins pour l'ensemble de l'économie belge et européenne sont tels que les règles budgétaires européennes devraient être revues et que les pouvoirs publics ne pourraient assumer seuls ces charges d'investissement. Les partenaires sociaux de la construction plaident par conséquent pour que la possibilité de sortir les investissements « intelligents » en infrastructure durable des règles budgétaires de l'UE soit envisagée.

### **Au niveau fédéral, en concertation avec les autres niveaux de pouvoir :**

Vu les énormes besoins à couvrir par les pouvoirs publics dans le secteur des bâtiments (aide à la rénovation pour les ménages fragiles, construction et rénovation de logements sociaux, rénovation des bâtiments scolaires et publics en général, inciter la rénovation du parc privé), ces besoins de financement publics supplémentaires ne peuvent pas être couverts entièrement par des recettes supplémentaires issues par ex. d'une taxe carbone. En conséquence, indépendamment des possibilités et interventions financières des pouvoirs publics, les pouvoirs politiques doivent mettre en place des outils législatifs et incitatifs afin de promouvoir les investissements privés à retombée climatique.

#### ***Définir un cadre clair et stable pour les formes de financement alternatifs visant à stimuler l'investissement privé***

Même avec l'aide de l'UE, les pouvoirs publics ne pourront pas financer seuls les besoins de financement en matière d'infrastructures publiques et de bâti durables. Il est par conséquent indispensable et inévitable d'associer d'autres acteurs économiques que le secteur public à cet effort de financement. Les partenaires sociaux de la construction partagent par conséquent la vision de

---

<sup>16</sup> Huveneers, C. (2020), Le secteur de la construction : un partenaire pour une politique climatique sociale et économique ambitieuse, CCE 2020-2270.

<sup>17</sup> Huveneers, C. (2020), Le secteur de la construction : un partenaire pour une politique climatique sociale et économique ambitieuse, CCE 2020-2270.

l'accord de gouvernement selon laquelle le plan de relance, d'investissements et de maintenance doit veiller à relancer l'investissement public, mais également l'investissement privé. Toute forme possible de financement alternatif pouvant stimuler les investissements publics doit être soutenue.

Dans ce cadre, ils estiment d'une part que la stimulation des partenariats publics-privés (PPP) et des contrats de performance énergétique (CPE), évoquée dans l'accord de gouvernement est une bonne chose en vue d'orienter le capital privé vers le financement la transition énergétique. Le plan interfédéral de relance, d'investissement et de maintenance doit ainsi poser un cadre clair et stable sur lesquels les investissements privés ou les partenariat public-privé peuvent se développer. Les partenaires sociaux se réjouissent d'autre part que l'accord de gouvernement prévoit de mobiliser l'épargne citoyenne pour financer les projets d'investissements durables et écologiques, via un meilleur rendement que celui des comptes d'épargne (par ex. par le biais d'un système de banque verte). Les sociétés coopératives sont une option complémentaire à envisager. Dans ce contexte, des coopératives de tiers-financement et de leasing devraient pouvoir voir le jour au niveau intercommunal pour mobiliser l'épargne citoyenne et financer les investissements durables (par ex. pistes cyclables, etc.) des communes. Le critère « durable » des investissements serait une condition pour pouvoir bénéficier du financement. Ces coopératives seraient entre autres capitalisées avec l'épargne citoyenne et seraient garantie par l'état de la même manière que l'épargne sur un compte bancaire. Ces types de financement « citoyens » permettraient une appropriation et un soutien populaire des petits épargnant aux investissements publics, ce qui aide ainsi à légitimer les projets publics financés via ces mécanismes.

### ***TVA à 6% sur les opérations de démolition reconstruction***

Les partenaires sociaux du secteur de la construction se réjouissent que l'accord de gouvernement prévoit d'étendre le taux de TVA réduit de 6% applicable à la démolition et à la reconstruction de bâtiments à l'ensemble du territoire, dans le cadre de la politique du logement social.

### **Faciliter le recrutement de travailleurs dans le secteur de la construction et lutter contre le dumping social**

Les évolutions conjoncturelles<sup>18</sup> confirment que cette crise a une amplitude sans précédent et qu'elle n'épargne nullement le secteur de la construction. Bien que le secteur se soit très partiellement redressé après la plongée inédite des courbes de conjoncture en avril et mai 2020, les représentants des entreprises de construction confirment que les prévisions à la baisse se concrétisent encore et que les nouvelles commandes sont trop peu nombreuses. Les carnets de commande ne sont remplis que pour un avenir très proche. Cette situation critique du secteur de la construction est confirmée par les enquêtes ERMG de la BNB. Dans la semaine du 18 août, malgré l'assouplissement des mesures, le secteur de la construction subirait encore une perte de chiffre d'affaires de -11%, ce qui constitue un recul par rapport à la semaine du 23 juin (-5%). Les principales raisons invoquées par les entreprises du secteur de la construction interrogées pour expliquer ces baisses de chiffre d'affaires sont les suivantes : faiblesse de la demande (baisse des ventes), problèmes d'approvisionnement, difficultés à appliquer les règles de distanciation sociale et problèmes de liquidité. Le chômage économique temporaire se chiffre encore à 5%. De plus, le secteur s'est montré légèrement plus pessimiste ces dernières semaines concernant le nombre de faillites, les prévisions remontant à 5% le 18 août. Une partie des chômeurs temporaires pourraient ne pas reprendre le travail. Ceci augmente le risque de hausse du chômage, combiné à la menace d'une augmentation des faillites. D'un autre côté, le secteur de la construction est confronté, depuis plusieurs années, à des difficultés de

---

<sup>18</sup> Cf. Conseil central de l'économie (2020), Rapport sur l'évolution conjoncturelle dans le secteur de la construction – Juin 2020, [CCE 2020-1266](#).

recrutement de personnel qualifié<sup>19</sup>, qui peut s'expliquer par différents éléments : le manque de formation ou de formation technique, le manque d'attractivité du secteur, la pénibilité du travail et le salaire.

Selon les partenaires sociaux du secteur de la construction, cette situation exige des mesures d'accompagnement spécifiques. C'est pourquoi, ils se réjouissent que l'accord de gouvernement affiche la volonté de :

- Encourager la mobilité des travailleurs vers les secteurs où il y a des pénuries (dont le secteur de la construction fait partie), via une reconversion et une réorientation, et faciliter le recrutement de travailleur de la construction qui perdent leur emploi en raison de la crise dans les entreprises à la recherche de travailleurs, avec la possibilité de revenir dès que l'activité reprend ;
- Intensifier la lutte contre le dumping social et la fraude sociale (dont les abus liés au détachement et à la sous-traitance étrangère, les faux indépendants et le travail non déclaré dans les systèmes de prestations).

*Comme stipulé dans le Mémoire du secteur de la construction<sup>20</sup>, la lutte effective et efficace contre la fraude est une priorité absolue pour les partenaires sociaux de la construction. C'est pourquoi, ils plaident pour un plan de suivi afin de continuer à œuvrer en faveur d'une concurrence loyale. Ce plan devra également comporter des mesures dans plusieurs domaines : la législation, l'organisation des services d'inspection et l'Europe.*

Selon les partenaires sociaux de la construction, il est également crucial que les investissements prévus dans le cadre du plan de relance soient accompagnés d'une politique ambitieuse de formation de la main d'œuvre. Ceci afin d'assurer que les entreprises puissent engager (avec les qualifications requises) les capacités nécessaires pour répondre à la demande croissante attendue par le secteur dans les années à venir suite aux mesures de relance et aux stratégies ambitieuses de rénovation du bâti.

---

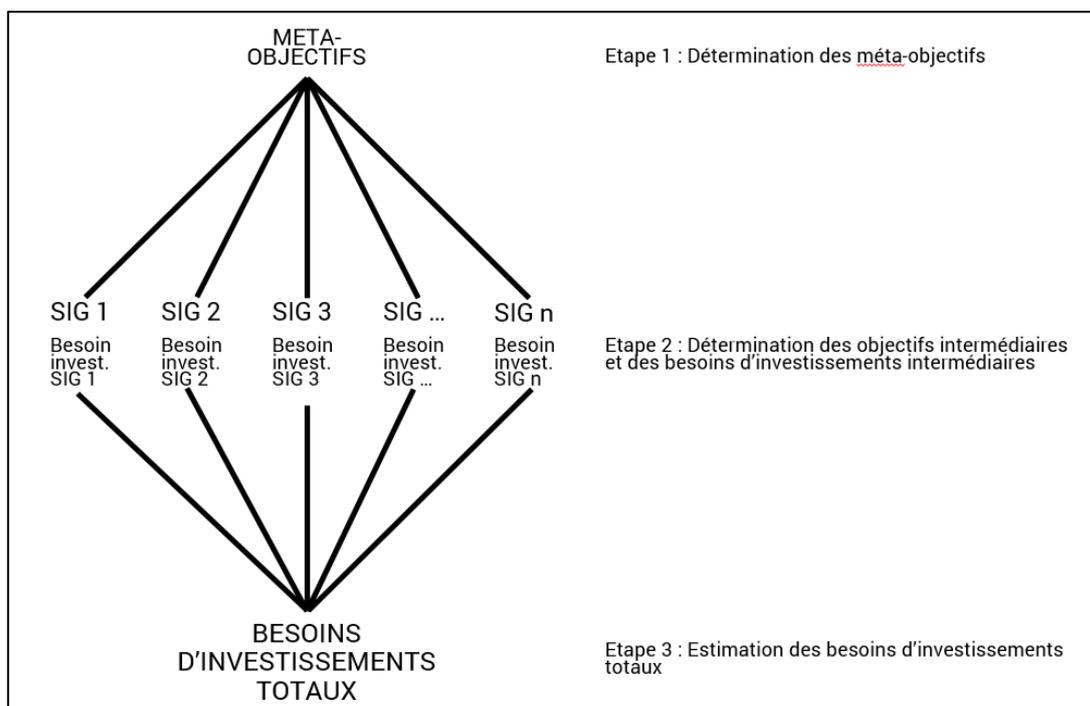
<sup>19</sup> Selon le [Rapport pays 2020](#) (p. 71) de la Commission européenne, la Belgique fait face à une pénurie d'environ 20.000 travailleurs dans le secteur de la construction chaque année. Les travailleurs détachés représentent jusqu'à 20% de la main-d'œuvre du secteur. Selon le [Mémoire 2018](#) (p. 4) de la Confédération Construction, quelque 16.500 offres de travail sont restées vacantes dans le secteur de la construction au troisième trimestre de 2018.

<sup>20</sup> Conseil central de l'Economie (2019), Mémoire : Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économiques et sociaux, [CCE 2019-0950](#).

## Annexe : Concrétiser le plan interfédéral de relance, d'investissement et de maintenance grâce au « Modèle du losange » et à la vision des « Sustainable Infrastructure Goals »

Afin que le plan interfédéral de relance, d'investissement et de maintenance se concrétise et soit une réussite, il est impératif selon les partenaires sociaux de la construction de définir une série d'objectifs intermédiaires concrets et mesurables qui permettront la réalisation des grands objectifs climatiques (ou « méta-objectifs »), conditionnant les politiques à mener notamment en matière d'infrastructure publique, de mobilité et de bâti durables. Ces investissements prioritaires en infrastructures sont repris, par les partenaires sociaux, sous le concept de « Sustainable Infrastructure Goals » (ou SIG, en abrégé). Une fois les objectifs intermédiaires précisément déterminés, il convient de quantifier les besoins de financement correspondant à l'ensemble des SIG dans l'économie belge. La vision des SIG doit ensuite se concrétiser dans un programme d'investissement et de maintenance de nos infrastructures (cf. supra), mises à mal par le manque d'investissements publics en Belgique. Cette vision est illustrée par le « Modèle du losange » (cf. Figure 1).

Figure 1 : Illustration du modèle du losange



Le Mémoire du secteur de la construction<sup>21</sup>, point de départ de la vision des « Sustainable Infrastructure Goals », propose de concentrer les SIG sur six axes majeurs, répartis en quatre catégories qui concernent le secteur de la construction : bâtiment, mobilité, réseaux d'utilité et aménagement du territoire (cf. Figure 2). Il est important de noter que la liste des catégories et des axes majeurs identifiés par les partenaires sociaux de la construction n'est pas exhaustive.

<sup>21</sup> Conseil central de l'Economie (2019), Mémoire : Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économiques et sociaux, [CCE 2019-0950](#) ; Conseil central de l'Economie (2018), Pacte national sur les investissements stratégiques, [CCE 2018-0086](#).

Il va de soi que le plan de relance, d'investissement et de maintenance se doit de viser plus large et que le modèle des SIG devra être élargi en vue d'obtenir un plan de relance, d'investissements et de maintenance efficace et ambitieux.

**Figure 2 : Axes majeurs des « Sustainable Infrastructure Goals », par catégorie**

Thème	SIG	Intitulé
Bâtiment	SIG 1 :	Logement durable (efficacité énergétique, isolation, logements locatifs sociaux et privés plus nombreux et de meilleure qualité, etc.) et bâtiments durables, avec une attention prioritaire pour les bâtiments publics et les infrastructures d'enseignement et de santé
Mobilité	SIG 2 :	Infrastructures de mobilité durable (réseaux ferroviaires, réseaux de mobilité douce, réseaux fluviaux, réseaux routiers, infrastructure de mobilité partagée, etc.)
Réseaux d'utilité	SIG 3 :	Infrastructures énergétiques (modernisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, réseau de chaleur, etc.)
	SIG 4 :	Infrastructures hydrauliques (égouts, canaux, bassins, etc.)
	SIG 5 :	Infrastructures de télécoms
Aménagement du territoire	SIG 6 :	Infrastructures d'aménagement du territoire et de loisirs durables (création d'un espace public de rencontre qui force le tissu social, création d'espaces verts, etc.)

Pour chacun des axes susmentionnés, il convient ensuite de définir des objectifs intermédiaires concrets et mesurables (par ex. atteindre une performance énergétique moyenne de 100 kWh/m<sup>2</sup> pour le parc de bâtiments résidentiels). Une quantification précise de chacun des SIG doit être déterminée par les pouvoirs politiques à l'issue d'un dialogue avec la société civile, les partenaires sociaux ayant un rôle préparatoire essentiel à jouer dans ce processus (cf. supra). Une fois que des objectifs intermédiaires concrets, mesurables et cohérents avec les grands objectifs de long terme seront définis par les pouvoirs publics, il sera plus aisé de quantifier les besoins de financement nécessaire pour réaliser ces objectifs intermédiaires. La somme de besoins de financement pour l'ensemble des SIG donnera le montant total de besoins de financement nécessaire à la relance et à la transition vers une économie neutre en carbone.